

## A propos du *Verrou de Valangin*



(Vignette éditée pour le 1<sup>er</sup> août 1940, réalisée par Charles L'Eplattenier)

Conseil des anciens de l'*EM br fr 2*

16 mai 2020



## Table des matières

	<b>Un peu de géographie</b>	6
	<b>Un peu d'histoire militaire</b>	8
	<u>Avant le 1<sup>er</sup> mars 1848</u>	9
	<u>Après le 1<sup>er</sup> mars 1848</u>	9
	<u>La couverture frontière</u>	10
	<u>La brigade frontière 2 mobilise</u>	11
	<u>Durant la Guerre froide</u>	15
	<b>Un peu d'art militaire en cette longue période de la Guerre froide, du point de vue de <i>BLEU</i></b>	20
	<u>Cp fus II/225</u>	21
	<b>Un peu d'art militaire en cette longue période de la Guerre froide, du point de vue de <i>ROUGE</i></b>	25
	<u>Situation initiale avant l'exercice</u>	25
	<u>Mission de la division mécanisée <i>ROUGE</i> 50 déployée dans la région de Valdahon</u>	26
	<u>Mission au bataillon mécanisé chargé de forcer le passage obligé de Valangin afin de gagner la ligne de phase C</u>	27
	<u>Idée de manœuvre du commandant de bataillon</u>	
	<b>Le mot de la fin</b>	29
	<b>Bibliographie</b>	30



## **A propos du *Verrou de Valangin***

Valangin : singulier village qui, jusqu'en 1591, est le siège d'un seigneur - rival de celui de Neuchâtel - qui règne jusqu'aux Brenets. La seigneurie de Valangin est absorbée par le comté de Neuchâtel en 1592. Aujourd'hui, cette localité représente la porte d'entrée du Val-de-Ruz alors même qu'elle va être, tout bientôt, réunie à la Ville de Neuchâtel au même titre que Peseux et Corcelles-Cormondrèche pour former le *Grand Neuchâtel*.

Le site de Valangin, avec son château, son bourg, son faubourg, sa collégiale et... son gibet, garde les traces d'un passé prestigieux.

Le château est la demeure du seigneur, les habitants sont susceptibles de s'y réfugier en cas de danger. C'est sa valeur sécuritaire et même militaire.

Très tôt, Valangin constitue un enjeu stratégique ; pour preuve la bataille de Coffrane de février 1296 et la mise à sac du village fortifié de Bonneville, en avril 1301. On écarte ainsi la menace que l'évêque de Bâle fait peser sur Neuchâtel.

A partir de 1592, le site de Valangin perd peu à peu sa signification guerrière même s'il est loisible de penser que, militairement parlant, Valangin, Le Landeron et Boudry sont – tous azimuts - les positions défensives avancées de Neuchâtel.

Neuchâtel, à partir de 1707, est principauté prussienne... mais quand même sous protection bernoise. Durant les temps agités de la Révolution française et dans l'imminence de l'invasion à laquelle échappera Neuchâtel, les têtes pensantes de l'armée bernoise parcourent notre coin de terre et élaborent un document cartographique mettant en évidence les traits essentiels de notre géographie militaire. Ce document, déposé aujourd'hui aux archives bernoises, laisse penser que Valangin appartient à la ligne de défense formée par Rochefort – Coffrane – Fenin, constitutive ainsi du bouclier de Neuchâtel. Et si Neuchâtel tombe, Berne est menacée.

Valangin laisse passer, le 1<sup>er</sup> mars 1848, la colonne de citoyens-soldats descendus des montagnes afin d'investir le château de Neuchâtel. Valangin lui permet même d'emporter deux canons destinés à tenir, si nécessaire, les royalistes en respect. Un

raid stratégique mené – subito presto - par Fritz Courvoisier et Ami Girard. On vient d'éviter une guerre civile !

C'est avec l'avènement de la République neuchâteloise qu'on prend toujours un peu plus conscience du rôle militaire que le site de Valangin est susceptible d'offrir. Et c'est à partir de 1940 que l'on commence à le fortifier. Prend naissance alors le *Verrou de Valangin* dont il va être ici question.

Sylvain Tesson, écrivain français de grand talent, constate avec amertume - mais aussi avec lucidité - que *la guerre est la compagne de l'homme. Elle rôde sur notre planète, ombre éternelle, chienne aux aguets.*

Même si la Suisse est restée préservée depuis longtemps, c'est bien ainsi depuis toujours : *Elle rôde sur notre planète, ombre éternelle, chienne aux aguets.* Le rôle de notre armée : préserver le Pays de ce redoutable rôdeur, éviter qu'il ne se trouve à l'ombre, éviter qu'il ne soit victime de la chienne. *Si vis pacem, para bellum*, quoi qu'on en dise. C'est animé de ces certitudes-là qu'il vaut la peine de nous pencher sur ce *Verrou de Valangin* devenu, au tournant du siècle, un remarquable écomusée né à l'initiative d'une solide équipe de *gardiens du temple* ; de nous pencher aussi sur le contexte général dans lequel se trouve ce verrou.

Valangin demeure étroitement lié à l'histoire de notre brigade frontière 2 qui, de 1938 à 1994, s'est inscrite – en toute discrétion - dans le tissu de notre coin de terre et de notre population.

## **Un peu de géographie**

Point de convergence du Seyon et de La Sorge, Valangin (651 m.s.m.), disent certains, est un trou ! Ce n'est guère aimable ! Certes, Valangin se trouve au fond d'une cuvette dominée par le plateau de Bioley, Bussy et La Cernia ; un vallon au fond duquel une colline rocheuse dominant le Seyon que nos anciens, au cours du XII<sup>e</sup> siècle, coiffent d'un château. Ce château, au début du XIV<sup>e</sup> siècle est adapté aux conditions nouvelles créées par l'apparition des armes à feu. C'est ainsi qu'il est ceinturé d'un second rempart flanqué de onze tours semi-circulaires. Le bourg présente, comme à Neuchâtel, à Boudry, au Landeron, la disposition classique bien resserrée favorisant sa défense.

Valangin est un nœud routier qui ne cesse de se perfectionner au cours de l'histoire. Le bourg devient, avec quelques auberges et estaminets, un relais lié à la traction hippomobile, un relais pour les cochers et diligences. En 1839, une double liaison postale relie Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds, via Pierre-à-Bot et La Vue-des-Alpes. C'est l'affaire de cinq heures de voyage. Les liaisons à destination des villages du Val-de-Ruz et même de St-Imier passent par Valangin. Celles destinées à La Côtière et Savagnier empruntent évidemment le raccourci de Fenin. En 1901, le village est relié à Neuchâtel – Place Pury par voie ferrée (ligne 4 du réseau des tramways), il avait fallu auparavant aménager, à grands frais, la route des Gorges du Seyon, ouverte au trafic dès 1854, avec un pont neuf franchissant le Seyon : le Pont Noir et un pont remis en état, celui de Valangin. La station terminale est en lien avec les services de diligences du Val-de-Ruz et celles poursuivant jusqu'aux Pontins. Le temps passe et Valangin demeure le point de passage obligé qu'il a toujours été. Une exception, dès 1975, avec la mise en service de l'évitement autoroutier qui – fort heureusement ! - préserve désormais le village. La desserte en transports publics du village est, depuis 1949, assurée par des trolleybus, puis par les bus que nous connaissons aujourd'hui.

En termes techniques, sont aujourd'hui concernés par le territoire communal de Valangin les axes routiers suivants :

Route principale H-20 (Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds) par les tunnels, l'évitement du village de Valangin et le viaduc de la Sorge ;

Route cantonale 1003 (Neuchâtel – Les Bugnenets) par Pierre-à-Bot, Valangin et Dombresson ;

Route cantonale 1320 (Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds) par le col de la Vue des Alpes ;

Route cantonale 2170 (Pierre-à-Bot – Savagnier) ;

Route cantonale 2274 (Valangin – Coffrane – Les Geneveys-sur-Coffrane).

C'est dire encore une fois que Valangin demeure de nos jours un nœud routier significatif. Et qu'un nœud routier a nécessairement une signification militaire surtout s'il est en lien étroit avec un passage resserré exigé par la topographie chahutée des lieux, cluse étroite et profonde creusée au long cours du temps par le Seyon.

A ce jour, le territoire communal s'étend sur 3,76 km<sup>2</sup> dont 51 % en nature de forêts et de rochers. Il comprend les hameaux de la Borcarderie, du Sorgereux et de Bussy. Au dernier recensement, sa population s'élève à 505 habitants ; c'est assez modeste pour une localité qui fut chef-lieu de seigneurie et qui prêta son nom à la ci-devant *Principauté de Neuchâtel et Valangin*. Robert Comtesse, conseiller fédéral de 1900 à 1912, naît à Valangin quelques mois avant notre Révolution de 1848.

### **Un peu d'histoire militaire**

Du temps de la Principauté prussienne, Valangin fournit aux milices du souverain une compagnie qui vient s'inscrire à l'ordre de bataille d'un corps de troupes vaudruzien formé de quatre compagnies.

Le jeune Neuchâtelois est-il de l'étoffe dont on fait les soldats ?

Issu d'un peuple de vigneron, de paysans et d'horlogers, le jeune homme devient soldat plus par nécessité que par goût. Qu'il s'agisse du service étranger ou du service au sein des milices; qu'il s'agisse de choisir l'aventure et peut-être d'y gagner quelque argent ou qu'il s'agisse, à l'appel du tocsin, d'obligatoirement *monter à la frontière*. Notre soldat, sujet du prince, demeure bien conscient de ses droits mais, bien commandé, il s'engage à l'exemple donné par ses chefs.

Et l'officier neuchâtelois ?

Le métier d'officier est exigeant, la troupe attend beaucoup de ses chefs. Au sein de cette population neuchâteloise paisible, travailleuse, appliquée, au cœur de ce Pays que la guerre a quasiment toujours épargné, quelle est donc la position de notre officier lambda? Revenu du service étranger, il peut se prévaloir du baptême du feu, mais saura-t-il insuffler une âme de guerrier à nos braves miliciens qui s'exercent, le dimanche, six fois l'an, sous le regard attendri de leurs épouses et de leurs enfants? Notre officier saura-t-il être pris au sérieux? Peut-être par les sous-officiers et soldats revenus, eux aussi, du service capitulé. Mais probablement un peu moins des autres demeurés au pays. Quant à l'officier resté au pays...

Survient alors, dès 1807 et jusqu'en 1814, le tragique épisode du Bataillon des Canaris alors que le Pays de Neuchâtel est entraîné, bien malgré lui, dans l'incroyable et gigantesque aventure militaire napoléonienne. Quelques jeunes de Valangin,

enrôlés de force comme tous les autres Neuchâtelois, y participent et très rares sont ceux qui rentreront vivants de cette sanglante épopée. A dire d'historien, un seul Valanginois s'en sort sain et sauf : le sergent-major François Millery.

### Avant le 1<sup>er</sup> mars 1848

De 1815 à 1848, tous les ingrédients susceptibles de mener notre Principauté à la guerre civile sont malheureusement réunis. Le Pays – c'est bien singulier - est à la fois principauté prussienne et canton suisse. Certaines compagnies des milices se sentent républicaines alors que d'autres s'affichent monarchistes. La Bourgeoisie de Valangin reste assez jalouse de ses privilèges et entend demeurer en marge de l'activisme républicain. Fait marquant : c'est à Valangin, en septembre 1831, que se tient, dans l'urgence, un considérable rassemblement de troupes loyalistes, fidèles au Conseil d'Etat, alors que le Château de Neuchâtel venait d'être investi par la colonne républicaine d'Alphonse Bourquin. Ces troupes se tiennent prêtes à marcher sur Neuchâtel afin d'y restaurer l'ordre établi. Mais on y parvient par la négociation et la pression d'une force d'interposition constituée d'un contingent fédéral mobilisé tout exprès. Le Conseil d'Etat mettra toutefois bien vite sur pied un bataillon de volontaires, des hommes sûrs, favorables à la monarchie et ceci tout à fait en marge de la structure régulière de milices qui paraissent de moins en moins fiables. De surcroit, il rechigne de plus en plus à fournir à la jeune Confédération des XXII cantons, les effectifs nécessaires à sa contribution militaire. Lors de la Guerre du Sonderbund, le Conseil d'Etat refuse tout net de mettre le contingent neuchâtelois à la disposition du général Henri Dufour. Dans l'ensemble notre petite armée neuchâteloise est médiocrement disciplinée et organisée de façon sommaire. Elle n'est ni crainte ni respectée.

### Après le 1<sup>er</sup> mars 1848

Vient la Révolution neuchâteloise et notre coin de terre devient enfin république et canton à part entière. A partir de ce moment-là, naît un homme nouveau : le citoyen-soldat.

Des escarmouches entre tenants de l'ancien et du nouveau régime perdureront et c'est ainsi que la Bourgeoisie de Valangin (au zèle monarchiste par trop appuyé) est supprimée en juillet 1852 par un vote sans appel du Grand Conseil. Mais l'activisme royaliste perdure encore. Il y aura, en septembre 1856, le mémorable coup d'Etat que le citoyen-soldat saura museler en temps opportun. Puis, quelques mois plus

tard, l'enthousiasme sera de mise dans les rangs lors de la mobilisation de nos deux bataillons du contingent fédéral. Le souvenir de ce pathétique départ à la frontière sera immortalisé par le célèbre *Roulez tambours !* de Frédéric Amiel et par un poignant tableau d'Auguste Bachelin. L'affaire de Neuchâtel – devenue européenne – connaît son épilogue par le traité de Paris du 26 mai 1857, par lequel le roi de Prusse renonce définitivement à ses prérogatives.

Mais ce citoyen-soldat, qui vient d'entrer en scène, comment donc faut-il le considérer ? On s'accordera bien évidemment sur son indiscutable statut de milicien. Mais l'armée elle-même sera-t-elle un organe autonome par rapport à la société civile ? Ou représentera-t-elle véritablement la nation en armes ? Deux écoles s'affronteront. Du temps du général Wille, une certaine prussianisation (mal vécue en terre romande) sera perceptible. Du temps du général Guisan, c'est bien la nation en armes qui se manifestera malgré les réticences tenaces de quelques traineurs de sabre. A Neuchâtel comme dans les autres cantons, on se situera, dans les faits, à mi-chemin entre ces deux tendances.

### La couverture frontière

Quoi qu'il en soit, à partir de janvier 1938, nos brigades frontière nouvellement constituées,

avec les trois classes d'âge : élite, landwehr et landsturm présentes sur les rangs de chaque compagnie d'infanterie ;

le recrutement strictement local des troupes ;

une mobilisation ultra-rapide et soigneusement préparée ;

des emplacements de combat reconnus d'avance et approvisionnés en munition ;

le système original de la double incorporation des soldats d'élite,

représenteront le phénomène le plus abouti de l'élan défensif dont le soldat du terroir s'est rendu capable. Elles incarneront parfaitement notre système de milice, notre statut de citoyen-soldat et ce subtil compromis entre *l'armée de la nation* et *l'armée dans la nation*.

La brigade frontière 2 est ainsi articulée :

<i>Brigade frontière 2</i>						
PC : <i>Hôtel du Soleil</i> Neuchâtel puis, dès 1940, au Chanet						
<i>Régiment frontière de fusiliers 43</i>			<i>Régiment frontière de carabiniers 44</i>		<i>Régiment frontière de carabiniers 45</i>	
Saignelégier			La Chaux-de-Fonds		Rochefort	
<i>bat fr fus</i> 221	<i>bat fr fus</i> 222	<i>bat fr fus</i> 223	<i>bat fr car</i> 224	<i>bat fr car</i> 225	<i>bat fr car</i> 226	<i>bat fr car</i> 227
(BE) Mont-faucon	(BE) Saignelégier	(BE) La Chaux d'Abel	(NE) La Chaux-de-Fonds	(NE) Le Locle	(NE) La Tourne	(NE) Val-de-Travers
<i>Compagnie motorisée de mitrailleurs 2 (élite)</i>						
<i>Compagnie de canons d'infanterie 22 (élite)</i>						
<i>Compagnie de cyclistes 22 (élite)</i>						

Il faut souligner que le concept de couverture frontière aura bien mis une quarantaine d'années pour s'institutionnaliser et se mettre en place dans le terrain. Et c'est dans l'urgence que cela finira par se réaliser. En 1938, Valangin se trouve encore en marge du secteur de brigade dont les corps de troupe et unités se déploient prioritairement le long de la frontière et dans une profondeur qui ne dépasse pas la ligne : Chasseron – Soliat - Montagne de Boudry – Mont Racine – Mont d'Amin – Les Pontins – Vallon de St-Imier.

### La brigade frontière 2 mobilise

La brigade frontière 2, sous le commandement du colonel Louis Carbonnier, mobilise le mardi 29 août 1939, quelques jours avant le gros de l'armée. Elle bénéficie du réseau de destructions préparées servi par des détachements chargés de mettre à

feu préventivement - au cas où... - les ponts et murs de soutènement routiers et ferroviaires. Mais elle ne peut encore s'appuyer sur aucune fortification, juste sur quelques barrages : Elle aura donc fort à faire en matière d'aménagements d'infrastructures de combat et de renforcement du terrain.

A la mobilisation de septembre 1939, ce sont les soldats neuchâtelois du régiment d'infanterie 8 qui, dans le Val-de-Ruz, occupent certaines positions défensives, dont celle de Valangin.

Vient la mobilisation du 10 mai 1940. La brigade frontière 2 est sous les drapeaux depuis la mobilisation de septembre 1939 ; totalement, partiellement et à nouveau totalement. C'est la fin de la *drôle de guerre*. On craint le pire. Dans son ordre du jour du 15 mai, qui s'adresse à tous les soldats de l'armée, le Général rappelle que *les équipes de fantassins, même largement dépassées ou totalement encerclées, doivent combattre jusqu'à leur dernière cartouche là où elles sont installées puis attaquer à l'arme blanche*.

Est-il soudain venu ce temps de tuer et de mourir pour la Patrie ?

L'effondrement incroyablement rapide de l'armée française place notre pays dans une situation d'encerclement militaire qu'il n'avait jamais connue. De nouvelles dispositions sont décidées. Avec la mise en place progressive du Réduit national, le secteur dévolu à notre brigade frontière gagne en profondeur. Au-delà du canal de la Thielle et du Jolimont, jusque dans le Seeland, sur un territoire qui avait été occupé et aménagé défensivement par la 2<sup>e</sup> division au cours des mois précédant son redéploiement dans le réduit, en été 1941. Faisant flèche de tout bois, le commandant de brigade parvient à former des groupements tactiques assurant, dans la profondeur, un certain nombre de positions de barrage. On fortifie Neuchâtel qui sera tenu par un bataillon de landsturm renforcé et Valangin en sera un des avant-postes. Deux fortins sont construits à l'entrée des Gorges du Seyon (ils seront opérationnels jusqu'au 31.12.94, ce sont ceux qui, aujourd'hui, rappellent le souvenir du *Verrou de Valangin*) et deux fortins en amont de Pierre-à-Bot, le long de la route menant à Fenin (ils ne seront plus opérationnels au 31.12.94).

Extrait d'un rapport du 15 novembre 1940 émanant de l'état-major de la brigade :

*Pendant ces 15 mois, la br fr 2 a édifié plus de 60 ouvrages bétonnés établis sur les données de notre bureau des fortifications. Nous inspirant de la mission des troupes*

*frontière, et dans l'impossibilité de tenir un front de défense linéaire, nous avons édifié en profondeur, sur les voies principales de pénétration comme sur les voies secondaires, un ensemble d'ouvrages et de barricades organisés en autant de réduits fermés permettant aux garnisons d'y tenir débordées, et de remplir leur mission jusqu'au suprême sacrifice.*

Et d'autres positions étaient encore en cours de construction, dont le *Verrou de Valangin* qui est bien représentatif d'une position de barrage telle qu'on en trouve en secteur de brigade frontière. Une telle position comprend généralement un ouvrage et un contre-ouvrage se couvrant mutuellement et mettant en œuvre une arme antichars et deux mitrailleuses, un ouvrage miné (chargé dès le temps de paix) et une ou plusieurs barricades. La description de ce dispositif de béton et d'acier se trouve sur le site internet de *Pro Fortins*.

Le 13 juin 1941, dans son ordre d'opération, le commandant de brigade rappelle à ses subordonnés la mission que le 1<sup>er</sup> corps d'armée lui a confiée :

*La brigade frontière 2 conserve sa mission de couverture de la frontière dans son secteur initial dans la zone du Jura, en étendant son action latéralement et en profondeur jusqu'aux cluses du Taubenloch, au couloir de la Béroche – Neuchâtel – Saint-Blaise et la position de Jolimont.*

*Elle contient l'avance de l'ennemi :*

- en assurant la destruction des ouvrages minés et en empêchant l'établissement de voies de communication ;*
- en défendant sans esprit de recul les ouvrages fortifiés des positions barrant les voies de pénétration ;*
- en augmentant et prolongeant la résistance par une guerre de chasse très active, afin de ralentir les mouvements de l'ennemi, de lui infliger des pertes destinées à l'affaiblir et retarder le moment où il abordera et attaquera en force le réduit national.*

*Dans la zone du Plateau – secteur de l'arrondissement territorial 2 – elle ralentit, dans la mesure de ses moyens, en utilisant notamment les gardes locales, les formations des services complémentaires et les troupes spéciales du landsturm,*

*l'avance de l'ennemi et lui inflige le plus de pertes possibles afin de retarder et de désorganiser son attaque contre le réduit national :*

- *en assurant la destruction des ouvrages minés et en empêchant l'établissement de voies de communication ;*
- *en défendant les ouvrages fortifiés déjà établis pour barrer les principaux axes de pénétration et en créant des barrages défensifs sur les voies de pénétration aux points de passages obligés ;*
- *surtout en harcelant l'ennemi sans trêve par la guerre de chasse et d'autres actions agressives contre les flancs, les arrières et les lignes de communication de l'assaillant.*

Dans ce même document, le commandant de brigade confie au lieutenant-colonel Tripet, commandant du groupement ad hoc Vignoble-Béroche (bataillons territoriaux 166 et 167, compagnie frontière de carabiniers V/224 et divers éléments épars du landsturm, des services complémentaires et des gardes locales) les missions suivantes :

- *tient les ouvrages fortifiés de Valangin, de Pierre-à-Bot et la position de Neuchâtel,*
- *tient la Basse-Areuse en organisant Boudry et Cortaillod en réduits fermés ; place des éléments avancés au Quarteron, à Provence, au Pont-Porret et à Vaumarcus, avec mission de barrer les cheminements principaux.*

Tout ceci fait évidemment partie d'un plan d'ensemble qui comprend l'entier de l'arc jurassien et les premières approches du massif alpin.

Bientôt, le 1<sup>er</sup> avril 1942, vu le nombre de fortins construits ou en voie de réalisation, la compagnie de gardes-fortifications 2 voit le jour ; son personnel est professionnel et elle assure la maintenance de toute l'infrastructure de combat. Cette unité nouvelle est l'héritière de la compagnie des volontaires de la couverture frontière 2 qui avait été mise sur pied en mars 1939 comme élément précurseur - professionnalisé et permanent - avant toute mobilisation de la couverture frontière.

Dès que l'encercllement du Pays prend fin par la poussée des forces alliées venant de la Vallée du Rhône et débouchant en Franche-Comté, en septembre 1944, le gros de notre armée quitte progressivement son dispositif alpin en hérisson et se déploie le long de la frontière. Compte-tenu de la stabilisation du front dans la trouée de Belfort, elle concentre, comme de 1914 à 1918, d'importantes forces en Ajoie (dont

la 2<sup>e</sup> division et, avec elle, notre régiment 8 neuchâtelois). De ce fait, les brigades frontière 1 et 2 peuvent désormais se cantonner dans une simple mission de surveillance alors que, pour les brigades 3 à 8, une posture défensive continue de s'imposer.

Arrive la fin du service actif, nombreux sont nos citoyens-soldats qui auront passé plusieurs centaines de jours sous les drapeaux. Une mention toute spéciale au bataillon de carabiniers 2 qui, durant les longs mois où landwehr et landsturm étaient démobilisées, assurait l'essentiel de la mission dévolue à la brigade. Cela a été le cas de décembre 1939 à mars 1940. En effet, ce bataillon réunissait les soldats d'élite des quatre bataillons neuchâtelois de la brigade qui avaient tous une double incorporation. C'est ainsi, lorsque les aînés étaient licenciés, les jeunes soldats restaient sur les rangs.

### Durant la Guerre froide

De 1945 à 1994, l'existence des brigades frontière continue de se justifier car on entre alors dans cette longue période de la Guerre froide. La mission, l'organisation, le dispositif et l'armement de ces brigades suivent l'évolution d'un art de la guerre qui ne semble jamais devoir trouver son terme.

La mission demeure :

Dans un premier temps, assurer la protection de la neutralité ;

Dans un second temps, user et détruire l'adversaire par une succession de points d'appui et de barrages sur les axes menant au lac de Neuchâtel et au canal de la Thielle.

En 1951, on renonce au système de la double incorporation des soldats d'élite. C'est désormais sur la landwehr (classes d'âge 33 à 42 ans) que repose l'essentiel de la mission. Notre brigade perd ses éléments d'élite, le bataillon de carabiniers 2 passe au régiment d'infanterie 8 aux côtés des bataillons de fusiliers 18 et 19. Les effectifs des trois compagnies d'élite passent à la brigade légère 1. Il convient de signaler aussi que le secteur de notre brigade se limite désormais, dans les grandes lignes, à notre frontière cantonale. Auparavant son secteur se déployait jusqu'à St-Brais et désormais, il s'arrête à Biaufond.

La brigade prend alors la forme suivante :

<i>Brigade frontière 2 (commandant et état-major)</i>			
<i>Détachement d'état-major</i>			
<i>Compagnie des transmissions</i>			
<i>Régiment d'infanterie 44 (commandant et état-major)</i>		<i>Régiment d'infanterie 45 (commandant et état-major)</i>	
<i>Compagnie de renseignement 44</i>		<i>Compagnie de renseignement 45</i>	
<i>Bataillon de fusiliers 224 (FR)</i>	<i>Bataillon de fusiliers 225 (NE)</i>	<i>Bataillon de fusiliers 226 (NE)</i>	<i>Bataillon de fusiliers 227 (NE)</i>
<i>Groupe de destructions 2 (landsturm) (commandant et état-major)</i>			
<i>Détachement de destructions 5</i>		<i>Détachement de destructions 6</i>	
<i>Compagnie de grenadiers I/2</i>			
<i>Compagnie de fusiliers 440 (landsturm)</i>			
<i>Compagnie lourde de fusiliers 826 (landsturm)</i>			
<i>Détachement de barrages antichars I-IV/2 (service complémentaire)</i>			
<i>Compagnie d'ouvrages 4</i>			
<i>Compagnie d'ouvrages 5</i>			
<i>Compagnie de défense contre avions III/2</i>			

Les *bataillons frontière de carabiniers* changent d'appellation en devenant des *bataillons de fusiliers de landwehr*.

Le bataillon fusiliers 225 qui était en charge du Col des Roches prend un nouveau dispositif centré sur Valangin – Chaumont – Les Bugnenets. Il demeure toutefois à disposition du commandant de brigade pour assurer – si besoin est et si les circonstances le permettent – la mission de protection de la neutralité tout au long du tracé de la frontière. A noter que les effectifs de ce bataillon sont désormais issus principalement du bataillon de carabiniers 2. Des carabiniers qui, l'âge venant, se retrouvent sous la bannière d'un corps de troupes de fusiliers !

Le bataillon 224 devient fribourgeois, probablement le seul bataillon frontière de l'armée suisse recruté dans un canton dépourvu de frontière internationale. L'axe de La Vue des Alpes est confié à des soldats du Pays de Fribourg.

Les deux bataillons de landsturm 166 et 167 sont supprimés ; ils étaient temporairement entrés, durant la guerre, dans l'organigramme de la brigade en raison de l'extension momentanée de son secteur d'engagement.

La compagnie de gardes-fortifications 2 stationnée au Chanet assure, toujours et encore, à titre professionnel, la parfaite maintenance de tous les ouvrages et installations du secteur de brigade. En 1981, cette compagnie deviendra le secteur de fortifications 112. En 1988, ce secteur s'installera dans son poste de commandement à Planeyse.

En 1961, on crée les divisions frontière ; notre 2<sup>e</sup> division prend cette appellation. Le règlement la définit ainsi :

*La division frontière est une grande unité à libre disposition des corps d'armée de campagne. Elle est destinée à la formation de centres de gravité à l'intérieur ou au débouché de leur zone frontière. Cette division a les avantages de pouvoir préparer la collaboration avec les brigades frontière qui lui sont subordonnées, de connaître les secteurs d'engagement possibles et de posséder des troupes qui se recrutent principalement dans les régions qu'elles doivent protéger.*

C'est le signe d'un renforcement drastique du secteur frontière. Les brigades frontière demeurent en place et leurs moyens sont renforcés.

Au cas où seules les brigades frontière venaient à être mobilisées, elle prennent leur dispositif traditionnel.

En cas de mobilisation générale, elles peuvent s'inscrire dans la trame d'un dispositif infiniment plus dense. S'agissant de la brigade frontière 2, tel avait déjà été le cas, de septembre 1939 à juin 1940, alors que la 2<sup>e</sup> division était imbriquée dans le dispositif de la brigade.

Notre brigade reçoit un sérieux renforcement de son aptitude antichar avec une compagnie d'engins filoguidés.

Elle est tenue d'ajuster son dispositif aux nombreuses améliorations du réseau routier qui interviennent dès 1948. C'est notamment le cas à Valangin où les

dispositions prises sont adaptées, dès 1973, au lancement du viaduc routier sur la Sorge et son raccordement à la route des Gorges.

La brigade voit ses aptitudes de survie au combat améliorées par un réseau d'abris souterrains (*Atomschutzunterstand* abrégé *ASU*) largement dispersés dans l'entier de son secteur.

Elle reçoit enfin, avec l'installation de cinq positions enterrées de lance-mines de 120 mm bitubes, un appui d'artillerie de forteresse dont elle avait, jusqu'alors, toujours été privée.

Au 31 décembre 1994, au moment de sa dissolution, la brigade frontière 2 compte 4'631 hommes répartis ainsi :

<i>Brigade frontière 2</i>			
<i>(commandant et état-major)</i>			
Peseux			
<i>Compagnie d'état-major</i>			
<i>Compagnie des transmissions</i>			
<i>Régiment d'infanterie 44</i> <i>(commandant et état-major)</i> Cernier		<i>Régiment d'infanterie 45</i> <i>(commandant et état-major)</i> Montézillon	
<i>Compagnie de renseignement 44</i>		<i>Compagnie de renseignement 45</i>	
<i>Bataillon de fusiliers</i> 224 <i>(FR)</i> Vue-des-Alpes	<i>Bataillon de fusiliers</i> 225 <i>(NE)</i> Chaumont	<i>Bataillon de fusiliers</i> 226 <i>(NE)</i> La Tourne	<i>Bataillon de fusiliers</i> 227 <i>(NE)</i> Val-de-Travers
<i>Groupe du génie 42</i>			
Les Geneveys-sur-Coffrane			
<i>Compagnie de grenadiers I/2</i>			

<i>Compagnie de fusiliers 440 (landsturm)</i>
<i>Compagnie lourde de fusiliers 826 (landsturm)</i>
<i>Compagnie antichars II/2</i>
<i>Compagnie d'engins filoguidés antichars 21</i>
<i>Compagnie d'ouvrages 4</i>
<i>Compagnie d'ouvrages 5</i>
<i>Compagnie de forteresse 102</i>
<i>Batterie de défense contre avions III/2</i>

La brigade occupe un territoire d'environ 800 km<sup>2</sup>. Elle met en œuvre :

84 ouvrages fortifiés dont 47 sont armés ;

51 ouvrages minés ;

60 champs de mines planifiés ;

74 barricades ;

42 postes de commandement et de transmissions (ASU) ;

86 abris de section (ASU) et 38 abris alvéolaires (au total : 4392 places protégées disponibles).

Son armement antichars comprend :

218 tubes-roquettes ; 46 canons antichars de 90 mm (dont 26 sous casemate) et 24 dispositifs de tir d'engins filoguidés. De quoi, à l'occasion d'une première salve et selon de savants calculs, mettre hors combat 133 chars adverses !

Les armes d'appui sont les suivantes :

53 mitrailleuses de 7,5 mm (sans compter celles qui équipent les fortins) ;

24 lances-mines de 81 mm ;

5 lance-mines de 120 mm bitubes sous casemate ;

12 canons de DCA de 20 mm.

Soustraites au feu adverse et engagées à bon escient, ces armes sont en mesure de singulièrement retarder la progression d'un agresseur éventuel à travers notre canton.

La chute du Mur de Berlin et l'implosion de l'URSS changent la donne et cela aura d'énormes conséquences, en Suisse comme ailleurs. L'*Armée 95* fait place à l'*Armée 61* et nos brigades frontière disparaissent de l'ordre de bataille. La 2 comme toutes les autres. L'infrastructure de combat entre en obsolescence fonctionnelle. Nos ouvrages minés sont débarrassés de leurs charges explosives. Nos fortins perdent leurs équipages ; certains sont mis en vente. Des associations (dont *Pro Fortins*) se créent pour assurer la survie de ces *châteaux du 20<sup>e</sup> siècle* sous une attractive forme muséale.

### **Un peu d'art militaire en cette longue période de la Guerre froide, du point de vue de BLEU**

Nous allons maintenant nous soumettre à quelques considérations d'ordre tactique. Livrons-nous, si vous le voulez bien, à un *Kriegspiel* dont le centre de gravité sera Valangin.

Nous sommes au mitan des années 80 ; la Guerre froide et son lot d'incertitudes nous contraignent, toujours et encore, à la vigilance. C'est le brigadier Jean-Michel Zaugg qui tient les rênes de notre grande unité neuchâteloise et fribourgeoise. Son poste de commandement est installé - sous terre - dans la forêt de Peseux.

La route principale H 20 (Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds) n'est encore qu'à l'état de projet. Pour l'heure, seul le viaduc d'évitement de Valangin avait été construit, testé puis inauguré en automne 1975.

Valangin est un endroit qui n'a rien d'anodin car, à vol d'oiseau, il est situé :

à 0,9 km du grand dépôt de munition de Plaines Roches ;

à 2,2 km de l'hôpital des Cadolles ;

à 2,6 km du poste de commandement de la brigade frontière, au Trembley ;

2,9 km du Château de Neuchâtel, siège du gouvernement neuchâtelois ;

4,2 km du poste de commandement de l'arrondissement territorial 16, aux Vernets.

Comme on voit, Valangin se situe dans un environnement institutionnel et militaire particulièrement dense.

### Cp fus II/225

Nous sommes les invités de la compagnie de fusiliers II/225 en charge du secteur de Valangin. C'est le capitaine Pierre de Montmollin qui en est le commandant. Cette unité vient de terminer sa mobilisation sur sa place d'organisation sise à La Borcarderie. Elle compte 111 officiers, sous-officiers et soldats. Son supérieur hiérarchique, le major Bernard Zumsteg, cdt bat fus 225, est installé sous abri aux Trois Cheminées avec son staff de conduite.

Son commandant de régiment, le colonel Georges Corpataux, cdt rgt inf 44, est installé sous abri à Cernier. En plus de ses moyens organiques (bataillons 224 et 225), le commandant reçoit de son commandant de brigade :

la compagnie antichars II/2 (dont deux sections sont subordonnées au régiment d'infanterie 45) ;

2 sections de la compagnie engins filoguidés antichars 21 ;

La compagnie lourde de fusiliers 826 (dont une section est subordonnée au régiment d'infanterie 45) ;

La compagnie d'ouvrages 4 (qui, entre-autres, est en charge des ouvrages fortifiés de Valangin) ;

Le gros de la compagnie de mineurs III/42 (qui, entre-autre, assume la responsabilité des ouvrages minés du secteur de Valangin) :

Le commandant de régiment bénéficie, en outre, de l'appui direct de l'artillerie de forteresse (ouvrages de Chézard et de Plainchis) et de l'appui général du groupe de génie 42 (sapeurs).

Le régiment 44 coiffe un secteur d'environ 400 km<sup>2</sup> : à l'avant, ce dernier est évidemment limité par la frontière, de Biaufond jusqu'à Prévoux ; à l'arrière il suit le tracé du canal de la Thielle puis la rive du lac de Neuchâtel jusqu'à Serrières. Sont

englobés dans ce secteur nos trois villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle au sein desquelles il n'est pas question de se battre, ceci dans un louable souci d'éviter les dommages collatéraux et aussi de concentrer les précieux moyens disponibles aux endroits névralgiques de notre topographie.

Selon des ordres du brigadier, un effort tout spécial est accordé aux axes routiers principaux qu'il s'agit de barrer :

La Chaux-de-Fonds – Vue des Alpes – Neuchâtel, en première priorité ;

St-Imier – Val de Ruz – Neuchâtel, en seconde priorité ;

Les axes secondaires sont aussi à barrer, notamment ceux qui, du Val-de-Ruz, mènent à Chaumont.

Un certain nombre de points d'appui sont à tenir : Les Bugnenets, Pertuis, La Motte, Les Prélôts, Les Cugnets, Tête de Ran, La Vue-des-Alpes, Le Bas des Loges et Valangin.

Il convient d'assurer, le montage des barricades antichars et, au moment opportun, la mise à feu des ouvrages minés.

Comme il est dit dans les ordres d'engagement des corps de troupes et unités de la brigade - rédigés bien à l'avance et classifiés secret - régulièrement réexaminés et remis à jour, les moyens supplémentaires accordés au régiment sont répartis aux deux bataillons subordonnés : les 224 et 225.

Le 225, en plus de ses moyens organiques, dispose alors d'une section de 4 canons antichars et d'une section d'engins filoguidés ainsi que d'une section de la compagnie lourde de fusiliers 886. Lui sont en outre subordonnés : les équipages d'ouvrages ainsi que les équipes de mineurs attachés aux infrastructures de combat situées dans son secteur délimité par les Bugnenets – Lignièrès, Le Landeron – le canal de la Thielle - la rive du Lac - Neuchâtel – Pierre Gelée - Boudevilliers - Chézard – Le Mont d'Amin - La Joux du Plâne. Un vaste secteur où il s'agira de tenir et de barrer un certain nombre de terrains-clefs situés le long des axes de progression d'un agresseur éventuel qui, de la frontière, envisage de s'assurer le franchissement du canal de la Thielle afin de poursuivre en direction de Berne.

Le bataillon 225 doit aussi se tenir prêt à être engagé hors de son secteur habituel, selon une décision réservée du commandant de brigade. Il peut s'agir d'une mission du maintien de la neutralité au plus près de la frontière.

La compagnie I est principalement engagée dans la profondeur de l'axe Les Bugnenets - Villiers.

La compagnie III se répartit sur Chaumont et barre les axes secondaires.

La compagnie lourde IV est stationnée au Pré Louiset. Ses sections lance-mines de 81 mm, largement déployées dans le terrain sont en mesure d'appuyer les compagnies I et II.

**La compagnie II, que nous allons examiner de plus près,** tient le secteur de Valangin et barre les trois routes qui, du Val-de-Ruz, mènent à Neuchâtel. Une section d'engins filoguidés lui est subordonnée. Relèvent aussi de sa compétence :

les équipages des fortins de son secteur (issus de la compagnie d'ouvrages 4) soit ceux que *Pro fortins* conservera pour la postérité.

ainsi que les mineurs chargés de la mise à feu des ouvrages préparés à la destruction sur les trois axes à barrer (issus de la compagnie de mineurs III/42).

Le poste de commandement est installé dans un *ASU* en pleine forêt de La Cernia au point de convergence de trois chemins forestiers (559 520/206 760). En plus de sa section de commandement, il a auprès de lui le chef de section de mitrailleurs et un sous-officier mitrailleur. Le commandant de compagnie peut demander du feu lance-mines. Par la grâce du mythique réseau D, il est en liaison téléphonique avec certains de ses subordonnés et avec sa hiérarchie.

En plus de l'arme personnelle de ses soldats, l'armement de la compagnie renforcé comprend :

15 tubes-roquettes antichars ;

4 mitrailleuses ;

4 fusils à lunette ;

6 postes de tir d'engins filoguidés de type *Dragon*.

L'organigramme se présente ainsi :

Commandant de la compagnie de fusiliers II/225					
Section de commandement					
Chef de la section de mitrailleurs 1 sous-officier mitrailleur  1 sergent-major, 1 fourrier 2 sous-officiers et 7 soldats <i>1 fusil à lunette</i>					
Equipages d'ouvrages fortifiés					
Effectif : 22					
Détachement de mineurs					
Effectif : 7					
Section 1	Section 2	Section 3	½ section mitrailleurs	½ section mitrailleurs	Section engins filoguidés
1 of 3 sof 23 sdt	1 of 3 sof 23 sdt	1 of 3 sof 23 sdt	1 sof 7 sdt	1 sof 7 sdt	1 of 4 sof 20 sdt
<i>1 fusil à lunette 5 tubes- roquette</i>	<i>1 fusil à lunette 5 tubes- roquette</i>	<i>1 fusil à lunette 5 tubes- roquette</i>	<i>2 mitrail- leuses</i>	<i>2 mitrail- leuses</i>	<i>6 postes de tir DRAGON</i>

Chacune des trois sections réparties dans le terrain est en mesure d'intervenir le long des routes et chemins traversant le secteur attribué à la compagnie. Ceci, dans la mesure du possible, pour couvrir de son feu les obstacles et champs de mines mis en place par les sapeurs du groupe de génie 42. Chacune dispose d'un ou deux *ASU*.

La section de mitrailleurs, répartie en deux demi-sections, dispose de deux *ASU*.

L'emplacement des 3 ouvrages minés mis à la disposition du commandant de compagnie sont les suivants :

No 0195 le long de la route Pierre-à-Bot Fenin, au SW Fenin (route cantonale) ;

No 0198 le long de la route Valangin – Pierre à Bot (route cantonale) ;

No 0199 Le Pont Noir (route principale J-20).

Il y en a un quatrième mais indisponible pour le moment, le No 0201, en amont de la sortie des Gorges du Seyon).

Voici donc notre dispositif en place.

Le commandant va devoir encore prendre contact avec les autorités de Valangin notamment avec le responsable local de la protection civile car il y a lieu d'éviter au maximum les dommages collatéraux. Il aura aussi à se coordonner avec le commandant de la compagnie de munitions III/12 (en charge du dépôt de Plaines Roches) dont le poste de commandement se trouve au collège de Valangin. Il lui importera de bien garder ses gens en main, de survivre au déluge de feu initial qui lui sera imposé par son adversaire puis de mener avec succès le combat interarmes (infanterie, armes d'appui de l'infanterie, troupes de fortifications, troupes du génie). Un sérieux challenge !

### **Un peu d'art militaire en cette longue période de la Guerre froide, du point de vue de *ROUGE***

L'agresseur éventuel ? Il n'est évidemment pas possible d'aller interroger l'ennemi sur ses moyens, son appréciation et ses intentions. Alors il incombe à l'officier de renseignement du commandant *BLEU* qui voudra mettre à l'épreuve la II/225 de se faire l'avocat du diable auprès de son patron.

Voici la situation générale qu'il est en mesure d'imaginer :

#### Situation initiale avant l'exercice

Un conflit a éclaté en Europe après une période de tension entre un Etat *ROUGE* et un Etat *VERT*. Les deux puissances disposent d'armes nucléaires tactiques qui, jusqu'ici n'ont pas été utilisées, mais la possibilité de leur emploi demeure. Les deux forces aériennes sont sensiblement équivalentes. La Suisse se trouve désormais dans le cas stratégique de la protection de la neutralité depuis 7 jours. Elle dispose d'indices sérieux quant à l'imminence d'une attaque de *ROUGE* sur l'axe Besançon – Neuchâtel – Berne.

Mission de la division mécanisée ROUGE 50 déployée dans la région de Valdahon :

Se tient prête à forcer le passage de la frontière franco-suisse entre Les Brenets et Le Gros Gardot, puis à progresser selon les fuseaux d'attaques :

Le Locle – La Chaux-de-Fonds – La Vue des Alpes – Valangin – Neuchâtel N – Cressier - Canal de la Thielle NE ;

Le Cerneux-Péquignot - Les Ponts de Martel – La Tourne – Peseux – Neuchâtel S - Marin - Canal de la Thielle SW.

Les lignes de phase sont les suivantes :

A Solmon –La Tourne – Mont Racine - Tête de Ran – La Vue des Alpes – Mont d'Amin ;

B Montmollin – Les Geneveys-sur-Coffrane – Malvilliers – La Jonchère - Fontainemelon – Chézard ;

C Bôle - Peseux – Vauseyon - Chaumont – La Dame ;

D Canal de la Thielle.

Et voici le *Feindbild* bien précis que le directeur d'exercice est en mesure d'imaginer pour mettre le commandant de la compagnie II/225 à l'épreuve, au cours d'un exercice d'engagement qui va durer 24 heures :

Mission au bataillon mécanisé chargé de forcer le passage obligé de Valangin afin de gagner la ligne de phase C

<p><u>Bataillon mécanisé 5011</u></p> <p>+ compagnie de chars I/5014  + section d'exploration  + détachement de forces spéciales (7 hommes)</p> <p>+ <u>Artillerie attribuée</u>  groupe d'obusiers blindés 5015 (La Corbatière – Boinod)  2 commandants de tir</p> <p>+ <u>Génie</u>  compagnie du génie II/128</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitue le 2<sup>e</sup> échelon droit dans le fuseau d'attaque du régiment,</li> <li>- Franchit la ligne de phase A (Tête de Ran – La Vue des Alpes) à H + 6.</li> <li>- Gagne sa base d'attaque sur la ligne de phase B.</li> <li>- Ouvre l'axe Malvilliers – Valangin - Vauseyon.</li> <li>- Assure le franchissement de l'axe au profit du 3<sup>e</sup> échelon d'attaque (bataillon mécanisé 5013).</li> <li>- Tient l'axe ouvert au profit des échelons logistiques.</li> </ul>
--	---

<p>section ad hoc de la compagnie du génie 501 (deux ponts sur chenilles et un char de déminage)</p> <p>+ <u>Aviation</u> Crédit feu air-sol entre ligne de phase B et C : 3 interventions Crédit hélicoptères de transport entre lignes de phases B et C : 2 hélicoptères (24 hommes), zone d'embarquement S La Jonchère 1 officier d'engagement d'aviation</p>	<p>- Occupe la ligne de phase C (Peseux – Vauseyon – Pierre-à-Bot) en halte gardée.</p>
--	---

### Idée de manœuvre du commandant de bataillon

Elle peut se résumer ainsi :

↑ Groupe d'exploration	↑ Groupe d'exploration	↑ Groupe d'exploration
<p><u>Compagnie 1</u></p> <p>La Jonchère</p>	<p><u>Compagnie 2</u> + 1 section de chars + 1 section lance-mines + 1 section du génie + 1 commandant de tir</p> <p>Malvilliers</p>	<p><u>Compagnie 3 moins 1 section</u></p> <p>Le Vanel</p>
<p>↑</p> <p>Axe d'attaque :</p> <p>Landeyeux Fenin Pierre-à-Bot</p>	<p>↑</p> <p>Axe d'attaque :</p> <p>Boudevilliers viaduc de la Sorge Gorges du Seyon Vauseyon</p>	<p>↑</p> <p>Axe d'attaque :</p> <p>Bottes Forêt de Bussy Le Trembley</p>
<p><b>Commandant de bataillon</b> Etat-major Commandant de la compagnie de lance-mines Officier d'engagement d'aviation Commandant de tir d'artillerie</p> <p><u>En réserve</u> Compagnie de chars (moins une section) Compagnie de lance-mines (moins une section)</p>		

Détachement hélicoptéré avec une section et le détachement des forces spéciales sous la conduite du commandant en second Compagnie du génie II/128
---

Echelon logistique
--------------------

Effectifs engagés : 900

Ce bataillon renforcé aligne principalement :

64 véhicules chenillés blindés (2 chars de commandement ; 43 chars de grenadiers ; 13 chars de combat ; 2 chars-ponts, 4 chars de déminage) ;

9 véhicules blindés à roue (6 engins d'exploration ; 2 véhicules de conduite de tir de l'artillerie ; 1 véhicule d'engagement de l'aviation) ;

8 lance-mines de 82 mm ;

30 véhicules auxiliaires.

L'appui direct d'artillerie est assuré par 18 obusiers blindés de 122 mm (zone des positions : Boinod – La Corbatière).

L'appui d'aviation est assuré par une double-patrouille (4 chasseurs bombardiers) et deux hélicoptères de transport.

Il est évidemment très difficile de symboliser et d'animer ce déploiement dans le terrain et l'épreuve du feu en vraie grandeur. On se contentera d'engager un plastron (terrestre et aérien) et la direction d'exercice s'efforcera de lui donner un maximum de crédibilité. L'imagination et la créativité des participants feront le reste.

Quoi qu'il en soit, avec cette mise en scène, il est possible de soumettre le commandant de la compagnie II/225 à une sérieuse épreuve. Il convient de l'amener à prendre toutes ses précautions et à agir à bon escient. Notre commandant a l'immense avantage de connaître son terrain, de disposer de ses 165 citoyens-soldats conscients de leur mission et donnant, espérons-nous, le meilleur d'eux-mêmes. Son adversaire compte sur sa puissance de feu et son blindage. Il est probablement mal renseigné sur le terrain à conquérir (encore que...), ses hommes ne sont point chez eux et ne comprennent pas forcément le pourquoi et le comment de l'affaire.

Une brigade frontière est destinée à être engagée dans un terrain qu'elle connaît et qui est renforcé par des fortifications permanentes, des destructions préparées et des minages. Ses troupes de landwehr défendent des secteurs préparés. Et à Valangin, c'est bien le cas. C'est le cas aussi en maints endroits, comme nous l'avons lu à La Vue des Alpes, à Tête de Ran, aux Bugnenets...

Tout ceci est bien gratiné ! Ce n'est, à ce stade, qu'un jeu, un jeu de guerre, un *waregame* qui ne saurait tenir compte de l'effroyable et confuse réalité d'un vrai théâtre d'opérations. Un jeu utile toutefois pour aguerrir - un tant soit peu - décideurs et exécutants du camp *BLEU*. La cruelle réalité de la guerre ? On la chasse volontiers de son esprit ! Jouer à la guerre ? Est-ce qu'on y croit ? Est-ce qu'on fait semblant d'y croire ?

Eh bien, cher lecteur, quoi que vous pensiez, vous tenez entre vos mains les pions de ce jeu singulier. A vous d'imaginer maintenant le scénario qui va coller, vingt-quatre heures durant, à cet affrontement imminent entre *ROUGE* et *BLEU*.

### **Le mot de la fin**

Le soussigné, en tant que citoyen neuchâtelois attaché à son coin de terre, à sa géographie et à son histoire, a tenté de vous rappeler deux ou trois choses à propos de Valangin et de montrer combien ce *Verrou de Valangin* s'inscrit désormais dans une réelle perspective historique.

Le soussigné, lorsqu'il assumait la fonction de chef du service de renseignement à la brigade frontière 2, a souvent eu l'occasion de *penser la guerre*, de réfléchir à ce *Verrou de Valangin*, à sa force et à ses faiblesses... Et d'imaginer tant et tant de situations qui - fort heureusement - ne se sont jamais produites.

Il s'est simplement efforcé ici de rassembler ses souvenirs...

Neuchâtel, le 16 mai 2020.

Léonard Farron

## Bibliographie

Pour le lecteur qui a pris la peine de nous lire jusqu'au bout, voici une liste d'ouvrages qui lui permettront de se faire une meilleure idée de tout le contexte militaire dans lequel le *Verrou de Valangin* était impliqué :

Association Pro Fortins	<b>Site internet : <a href="http://www.profortins.com">www.profortins.com</a></b>  <b>CET EXCELLENT SITE INTERNET DONNE TOUTES LES INFORMATIONS TECHNIQUES SUR LES DEUX FORTINS DE VALANGIN. A CONSULTER ABSOLUMENT !</b>
Bauer, Eddy	<b><i>La mobilisation de 1939 dans le canton de Neuchâtel</i></b> in <i>Musée neuchâtelois</i> N° 4 /1969.
Bauer, Eddy	<b><i>Vie militaire</i></b> , Comité du centenaire de la République neuchâteloise, Neuchâtel, 1948.
Borel, Denis	<b><i>1939 – 1989 Cinquantenaire de la mobilisation dans le canton de Neuchâtel</i></b> , Département militaire cantonal, Neuchâtel, 1989.
Borel, Denis	<b><i>Ceux qui veillaient aux frontières avant la mobilisation de 1939</i></b> , <i>L'officier neuchâtelois</i> , N° 21, mai 1989, p. 3.
Borel, Denis	<b><i>Les troupes de base de l'infanterie frontière de 1938 à 1951</i></b> , chez l'auteur, mais disponible à la bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel sous la cote : BPUN QDD 1'487.
Borel, Denis	<b><i>En juin 1940, la Suisse interne 44'000 militaires étrangers le long du Jura</i></b> , chez l'auteur, mais disponible à la bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel sous la cote : BPUN QD 10'738.
Collectif	<b><i>La deuxième division, racine et continuité 1803 – 1961 – 1986</i></b> , Division de campagne 2, Colombier, 1986.
Collectif	<b><i>Sécurité au seuil du XXIe siècle (histoire et vie du CA camp 1)</i></b> Corps d'armée de campagne 1, Lausanne, 2000.
Collectif	<b><i>Régiment d'infanterie 8, histoire et vie d'une troupe neuchâteloise d'élite</i></b> , Editions Gilles Attinger, Hauterive, 2004.
Collectif	<b><i>Le corps des gardes fortifications en terre neuchâteloise</i></b> , secteur de fortifications 112, Planeyse sur Colombier, 1989.
Collectif	<b><i>La brigade frontière 2, EM br fr 2</i></b> , Le Chanet, Neuchâtel, 1980.

Haller, Albert	<b><i>A l'extrême frontière 1939 – 1945</i></b> , Courvoisier SA, La Chaux-de-Fonds, 1948.
Keller, Jürg	<b><i>La brigade frontière 2. Die Grenzwatch entlang des Doubs</i></b> , dactylographié, <i>Schweizerische Gesellschaft für militärhistorische Studienreise</i> , Wettingen, 2004.
Keller, Silvio et Lovisa, Maurice	<b><i>Monuments militaires dans les cantons de Neuchâtel et du Jura, inventaire des ouvrages de combat et de commandement</i></b> , Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, Berne, 1998.
Lovisa, Maurice	<b><i>Bref survol de l'histoire de la construction des fortifications dans le canton de Neuchâtel 1936 – 1945</i></b> , in <i>Revue historique neuchâteloise</i> , N° 3, juillet-septembre 2001, Neuchâtel, 2001.
Membrez, Gaëtan	<b><i>Un pionnier du CGF</i></b> , in <i>L'officier neuchâtelois</i> , N° 74, février 1998, p. 8 à 10.
Michaud, G. plt	<b><i>Alerte dans le Jura</i></b> in <i>La Mobilisation 1940</i> , Editions patriotiques, Morat 1941, p 207 à 210.
Prestre, Willy-A.	<b><i>Tocsins dans la nuit</i></b> , Editions Attinger, Neuchâtel, 1934.
Stoekli, Fritz, cdt br fr 2	<b><i>Le secteur frontière et son importance militaire</i></b> , <i>Revue militaire suisse</i> , N° 138/1993, p 39 - 43
Tschumy, Adrien	<b><i>Histoire des brigades frontière 1938 – 1994 (1)</i></b> . <i>Revue militaire suisse</i> , N° 12 /1994, p 6 à 11.
Tschumy, Adrien	<b><i>Histoire des brigades frontière 1938 – 1994 (2)</i></b> . <i>Revue militaire suisse</i> , N° 1 /1995, p 17 à 24.
Thurnherr, Ami et Wyler Christian	<b><i>Brigade frontière 2 : 1938 – 1994</i></b> , Conseil des Anciens EM br fr 2, Neuchâtel, 2000.
Weber, G. col EMG	<b><i>La couverture des frontières</i></b> , in <i>La Mobilisation 1939</i> , Editions patriotiques, Morat 1940, p 33 et 34.
de Weck, Hervé et Streit, Pierre	<b><i>Et si la Suisse avait été envahie ? 1939-1945</i></b> , Cabédita, Bière, 2019.

